



Publication n° 8

ASSOCIATION  
POUR LA DÉFENSE DU RAIL  
A. S. D. R. A.

LA COORDINATION  
DES  
TRANSPORTS

SECRETARIAT :

23, Place Saint-Géry, BRUXELLES, Téléphone 12.75.44

**FEVRIER 1938**

## SOMMAIRE

---

	Pages
1) Une nouvelle réglementation des Transports s'impose . . . . .	7
2) Les effets de la Crise Economique et de la Concurrence sur le trafic et sur les résultats d'exploitation des chemins de fer . . . . .	8
3) Le trafic routier avant et après la mise en vigueur du règlement de 1936 sur le transport de marchandises . . . . .	11
4) Mesures d'exception, applicables exclusivement aux trans- ports par fer . . . . .	12
5) Les crédits mis à la disposition du Ministère des Travaux Publics pour les routes . . . . .	14
6) Le régime des voies navigables . . . . .	16
7) Le Canal Albert . . . . .	18
8) Les possibilités actuelles des différents modes de trans- port, en Belgique . . . . .	19
9) Ce que nous proposons . . . . .	21
Annexe I. — Rapport adopté par le Comité de l'A.S.D.R.A., en sa réunion du 3 juillet 1935, après étude du projet d'A. R. portant réglementation des Transports de choses par véhicules automobiles . . . . .	23
Annexe II. — Pour ou contre — Le Canal Bruxelles-Charleroi — Extrait de la Revue de la Ligue Maritime Belge. Décembre 1935 . . . . .	35
Annexe III. — A propos d'une controverse . . . . .	39